



## Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2024

### Procès-verbal

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Seurin de Cadourne régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric LARROQUE, maire.

Présents : LARROQUE Frédéric, BIROT Stéphane, ANTRAS Didier, DEGAS Alain, VERGEZ Béatrice, NEGRIER Sandra, MUNCK Gina, PETIT Thierry, LASSERE Ludovic, MATHIEU Alban, LABOY Sandra, CHEVRIER Christine, PERRAULT Virginie, MONTET Alain.

Procurations : M. FAUCHEY Cédric à Mme PERRAULT Virginie

Présence de Stéphanie CHEVALIER, secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PERRAULT pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ORDRE DU JOUR

- Présentation des "Tourelles" par M. Thibault POUHEY
- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île : présentation du rapport d'activités 2023
- Ecole : renouvellement du dispositif "Petits déjeuners"
- Proposition mise en place d'un distributeur de pizzas
- Travaux voirie
- Panneaux de signalisation des commerces, châteaux, bâtiments communaux...
- Association : APE
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Restaurant : gratuité des loyers

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2024 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### PRÉSENTATION DES TOURELLES PAR M. THIBAUT POUHEY

Monsieur le Maire présente M. Thibault Pouey, Directeur des Tourelles, et lui laisse la parole afin qu'il puisse présenter l'association.

## **Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2024**

« Les Tourelles est une association conviviale de rencontres, d'échanges, d'écoute et d'initiatives prises par et pour les habitants, les adhérents, les bénévoles et les professionnels.

Ensemble, ils définissent et réalisent un projet de développement social et culturel fondé sur des valeurs et principes partagés : émancipation, respect de chacun, laïcité, éducation populaire... Les actions sont participatives, solidaires et citoyennes. Elles répondent aux besoins et aux aspirations de tous, des familles, des jeunes, des personnes seules et notamment les plus démunies, des plus jeunes aux plus âgées. Les activités proposées sont à caractère culturel, artistique, éducatif, sportif, humanitaire, préventif, économique, solidaire, social.

Les animations, spectacles et ateliers sont ouverts à l'ensemble de la population, sans distinction d'opinion, de confession ou d'origine. Ils se tiennent dans les locaux de l'association ou hors des murs pour aller au plus près de la population. Afin de mener un travail global, cohérent et durable au bénéfice de la population, Les Tourelles tissent des partenariats avec les collectivités territoriales locales (municipalités, communauté de communes, Conseil Général de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine) ; avec les organismes publics (Parc Naturel Régional, la Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, l'IDDAC, l'Education Nationale) ainsi qu'avec les autres associations locales, les établissements scolaires, les autres équipements et services de proximité. »

Monsieur POUHEY Thibault indique au conseil municipal que Les Tourelles peuvent accompagner la commune dans le cadre des animations des logements inclusifs.

Quelques exemples d'animations : portraits « Histoire de vie », ateliers intergénérationnels, ateliers couture, cuisine, jeux de société, sophrologie, jardin partagé, sorties théâtrales...

Le conseil municipal remercie Monsieur Thibault POUHEY pour la présentation de l'association Les Tourelles.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023**

*Délibération n° 082\_2024\_DEL*

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'Ile a été présenté à l'assemblée.

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'Ile.

### **ECOLE : RECONDUCTION DU DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS ECOLE LE SOC**

*Délibération n° 083\_2024\_DEL*

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune est engagée depuis deux ans dans le dispositif "petits déjeuners" à l'école.

Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Il s'agit d'offrir aux élèves un petit déjeuner équilibré ainsi que des actions de sensibilisation, proposées par des professionnels, auprès des enfants.

## Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2024

Monsieur le Maire propose de reconduire le dispositif "petits déjeuners" à l'école Le Soc pour l'année scolaire 2024-2025 pour les 41 élèves.

La convention annexée à la présente délibération, formalise l'organisation du dispositif "Petits déjeuners" dans les classes de l'école "Le Soc" de Saint-Seurin de Cadourne :

- Classe de PS MS : 12 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 29 semaines
- Classe de GS CP CE1 : 16 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 29 semaines
- Classe de CE2 CM1 CM2 : 14 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 29 semaines

Soit un total de prévisionnel de 1 218 petits déjeuners.

Le MENJS (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait de 1,30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Pour la commune de Saint-Seurin de Cadourne, cette subvention prévisionnelle s'élève à 1 583,40 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération "petits déjeuners" pour l'année scolaire 2024-2025 dans l'école publique "Le Soc" ainsi que les termes de la convention "Petits Déjeuners" annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui pourra être prolongée par avenant et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

### INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS

*Délibération n° 084\_2024\_DEL*

Monsieur le Maire indique que Monsieur Benoît DEVAUX, représentant la société Just Queen, a sollicité la commune afin d'installer un distributeur automatique de pizzas de la marque "Just Queen".

L'installation de ce distributeur serait envisagée Place Paul Daumains, en face de l'épicerie, sur l'espace vert, en plein coeur du centre bourg, et nécessiterait une emprise au sol de 4,99 m<sup>2</sup>, pour un loyer annuel de 2 400 € TTC. Tous les frais d'installation seraient à la charge de la société qui s'engage à tout remettre en état en cas de départ.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis de son conseil municipal et précise que dans l'affirmative, une convention d'occupation temporaire du domaine public devra être signée afin de préciser les conditions d'occupation, le rôle de chacune des parties et fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'installation d'un distributeur automatique de pizzas de la marque "Just Queen" sur l'espace vert situé en face de l'épicerie, Place Paul Daumains, pour une emprise au sol de 4,99 m<sup>2</sup> ;
- **FIXE** à 2 400 TTC le montant de la redevance annuelle qui sera exigible à la date de mise en service du distributeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public dont la durée est fixée à 10 ans.

### CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LA SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE ET COMMUNALE

*Délibération n° 085\_2024\_DEL*

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal que les panneaux de signalisation commerciale et communale sont en très mauvais état.

## Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2024

Il serait souhaitable d'effectuer un recensement de cette signalétique en vue de sa mise à jour.

Pour cela, Monsieur le Maire propose de composer un groupe de travail qui sera chargé d'effectuer le recensement, la mise à jour et le démarchage auprès des différents commerces, artisans et châteaux de la commune.

Il est également précisé qu'une attention particulière devra être apportée sur l'indication des bâtiments communaux qui est, aujourd'hui, quasi inexistante.

Entendues les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur Stéphane BIROT, Monsieur Alain DEGAS, Madame Sandra NEGRIER, Madame Sandra LABOY, Madame Christine CHEVRIER, Monsieur Alain MONTET, membres du groupe de travail chargé d'effectuer le recensement, la mise à jour et le démarchage pour la signalétique commerciale et communale.

### REMBOURSEMENT FACTURE GAZ PAR LE RESTAURANT « LA JOUALLE »

*Délibération n° 086\_2024\_DEL*

Monsieur le Maire précise à son Conseil Municipal que pour permettre le démarrage de l'activité du restaurant, la commune a dû créer un compte auprès du fournisseur de gaz, ANTARGAZ.

Cette formalité a permis de vérifier l'installation gaz et de remplir modérément la citerne avant la prise de possession du local par les nouveaux restaurateurs. La facture s'élève à 506,53 € TTC.

Le restaurant "La Joualle" propose de rembourser à la commune cette facture qui correspond aux frais de mise en service de la citerne gaz.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** le remboursement de la facture d'Antargaz par les nouveaux restaurateurs du restaurant "La Joualle" pour un montant de 506,53 € TTC.

**CONFERE** à Monsieur le Maire toutes les délégations utiles pour la réalisation de cette opération.

### SUBVENTION ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

*Délibération n° 087\_2024\_DEL*

Monsieur le Maire soumet à son Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la nouvelle association des parents d'élèves de l'école Le Soc.

L'association des parents d'élèves a pour but :

- De représenter les parents d'élèves auprès de l'école et des instances éducatives
- De participer activement à la vie de l'établissement scolaire en collaboration avec l'équipe enseignante,
- D'organiser des événements et activités pour soutenir les projets pédagogiques de l'école
- D'encourager la communication et les échanges entre les parents d'élèves et l'école.

## Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2024

Monsieur le Maire suggère d'attribuer la somme de 230 € à l'APE comme pour toutes les associations communales.

Monsieur le Maire demande l'avis à son conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

**ACCEPTÉ** d'attribuer une subvention de 230 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'école Le Soc pour l'année 2024.

### RESTAURANT : GRATUITÉ DES LOYERS

*Délibération n° 088B\_2024\_DEL*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 078\_2024\_DEL du 27 août 2024 relative à la reprise du restaurant par la SAS MARTI RESTAURATION à compter du 1er octobre 2024.

Vu la décision du conseil municipal du 27 août 2024 par laquelle il a été décidé la gratuité du loyer d'octobre 2024 pour le restaurant SAS MARTI RESTAURATION,

Afin d'aider les nouveaux restaurateurs dans leur installation, Monsieur le Maire propose de prolonger cette gratuité jusqu'au mois de décembre 2024 inclus, soit deux mois supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de prolonger la gratuité du loyer d'octobre 2024 de deux mois supplémentaires, soit jusqu'à décembre 2024.

- **DIT** que le premier loyer sera encaissé en janvier 2025.

- **CONFÈRE** à Monsieur le Maire toutes les délégations utiles pour la réalisation de cette opération.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Voirie** : Le service technique a raclé le chemin des Casailons et le passage des Ecoliers. Il faudra déposer du concassé puis nous demanderons au PATA de la CDC de terminer le travail. Le service voirie de la CDC va venir boucher les trous des voies communautaires. Le service technique va faire la même chose sur les voies communales. La CDC va refaire également la route de la Raze.
- **Eclairage public** : Suite au sinistre survenu le 16 septembre où un camion a reculé dans le lampadaire situé Espace Paul Daumains, il a été demandé un devis à la société DERICHEBOURG qui intervient sur notre commune dans le cadre de la maintenance : 2 100 € TTC. Ce devis va être transmis à notre assurance qui fera le lien avec la compagnie adverse.
- **Spectacle de Noël 2024** : Il aura lieu le samedi 14 décembre à 15 h. En 2023, le prestataire choisi n'avait pas pu venir suite à un problème médical. La prestation s'élevait à 650 €. La commune a accepté que le spectacle soit présenté pour Noël 2024. Nous venons de recevoir le devis qui s'élève à 700 €. Suite à l'annulation de la prestation en dernière minute, Mme Munck propose de contacter le prestataire afin de pouvoir bénéficier du tarif de 2023 (650 €), soit une réduction de 50 €. A suivre...
- **Digue de la Maréchale/trompe-l'œil** : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu en mairie le locataire de la villa Sociando. Il propose un trompe-l'œil de « fleurs de l'estuaire » sur la digue du port de la Maréchale. La photo du rendu de l'opération est présentée au conseil municipal. Monsieur le Maire propose d'en discuter avec le pôle Culture de la Communauté de Communes.

## ***Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2024***

- **Friterie** : Monsieur le Maire indique avoir reçu la compagne du locataire de l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque. Elle souhaite créer une friterie. A suivre...
- **Manifestations communales** : Octobre Rose : rendez-vous samedi 19 octobre à partir de 15 h pour la Marche.  
Le marché de Noël/Téléthon aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre.  
La Gerbaude de la Maison du Tourisme et du Vin aura lieu le vendredi 15 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,  
Virginie PERRAULT

Le Maire,  
Frédéric LARROQUE